

Attestation d'aptitude concernant les installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **professionnels intervenant en maîtrise d'ouvrage ou exécution de travaux dans l'habitat collectif ou individuel**

interventions sur conduites gaz à usage collectif ou en polyéthylène dans l'habitat individuel en aval de l'organe de coupure générale

Code(s) NAF : **43.22B**, **43.22A**, **41.20B**, **41.20A**
Code(s) NSF : —
Code(s) ROME : —
Formacode : —

Date de création de la certification : **16/07/1980**

Mots clés : **Attestation de compétences**, **installations gaz**, **polyéthylène**, **Assemblages soudés**

Identification

Identifiant : **1318**

Version du : **19/10/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- article 7 de l'arrêté du 2 août 1977 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieure des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
- arrêté du 16 juillet 1980 relatif à l'attribution de l'attestation d'aptitude concernant les installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

vérification des connaissances et savoir-faire des personnes chargées de la réalisation de certains assemblages de conduites gaz à usage collectif ou individuel

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- non

Descriptif général des compétences constituant la certification

aptitude à réaliser certains assemblages de conduites gaz conformes aux dispositions de l'arrêté du 2 août 1977 modifié et des textes pris pour son application

Modalités générales

mise en situation réelle dans le cadre d'épreuves surveillées

Public visé par la certification

Tous publics

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Evaluation / certification

Pré-requis

non

Compétences évaluées

évaluation à hauteur de la portée de la qualification délivrée

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

néant

La validité est Temporaire

brasage capillaire : 36 mois soudage : 24 mois soudobrasage : 12 mois polyéthylène : 36 mois

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :
à hauteur des épreuves réalisées avec succès

Durée de validité des composantes acquises :

brasage capillaire : 36 mois soudage : 24 mois soudobrasage : 12 mois polyéthylène : 36 mois

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Pas de durée

Matérialisation officielle de la certification :

certificat de qualification

Certificateur(s)

- COFRAC ou tout autre organisme d'accréditation signataire d'un accord de reconnaissance réciproque avec le COFRAC

Centre(s) de passage/certification

- cf liste des organismes accrédités

Plus d'informations

Statistiques

information non disponible

Autres sources d'information

association française du gaz : <http://www.afgaz.fr/>